

# **POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS**

Comité syndical n°21

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
du 28 mars 2018 – 18h30**

CC Val de Gray – Salle du Conseil

## **ORDRE DU JOUR**

### ■ **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 14 mars 2018**

#### ■ **Fonctionnement du PETR**

- Approbation du BP 2018,
- Proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie.

#### ■ **Pays Graylois**

##### **Contrat de Territoire 2018-2020**

- Validation du « fil directeur » du contrat,
- Demande de subventions pour l'ingénierie 2018.

##### **Plan Climat Energie Territorial**

- Atelier Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) : restitution de l'atelier du 22 mars,
- Audits énergétiques : questionnaire de satisfaction à l'attention des collectivités,
- Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) : état d'avancement de la démarche.

#### ■ **Questions diverses**

- Proposition de renouvellement du dispositif « Logements Pour Tous »,
- Réunion d'information sur les projets éoliens.

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 20 mars 2018.

**Délégués titulaires présents** : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, BRETON Marie, DEMANGEON Claude (remplace CHAVECA Joseph), FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, MAUCLAIR Michel, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, NEY Emile, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : FLETY Anne-Laure pour ALLIOT Michel, MILESI Nicole pour CLEMENT Christelle.

**Délégués suppléants présents** : COCUSSE Colette, DEGRENAND Bruno, PAQUIS-OLIVIER Martine.

**Autres présents** : BARON-MAIRE Laurence, DESCHAMPS Stéphanie, DEPRIESTER Emmanuel, OVIGNE Sophie, RAMAGET Amélie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli l'ensemble des membres du comité syndical et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Michel MAUCLAIR est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## 1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 14/03/18

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 14 mars dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, le président propose de valider le document.

**➔ *Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 mars 2018.***

## 2-Fonctionnement du PETR

### ■ **Approbation du budget primitif 2018**

Le président soumet au comité syndical, le projet de budget primitif pour l'exercice 2018.

Il rappelle les difficultés rencontrées par le Pays pour équilibrer le budget et annonce que, suite à l'insuffisance budgétaire constatée en fin d'année dernière :

- une partie du BP 2018 sera consacrée au paiement des reliquats de factures 2017,
- des restrictions ont dû être faites sur les prestations de services prévues en 2018 (interruption de l'animation du Défi Class'Energie, modification du programme de travail de l'Audab dans le cadre de l'AMO du SCoT...),
- les adhésions du PETR à des organismes extérieurs seront, en majorité, non renouvelées (Fédération des SCoT, des Pays, COFOR...),
- le remboursement des frais de déplacement pour les élus (président, vice-présidents et président du conseil de développement) ne pourra pas être assuré cette année.

Il souligne également que les agents ont accepté une diminution de leur régime indemnitaire ainsi que la non adhésion de la structure au CNAS, contrairement à la délibération prise à l'automne 2017.

Le budget primitif est ensuite présenté, comme suit, en équilibre et les crédits sont votés par nature :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
317.317,51 euros	317.317,51 euros
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
3.402,66 euros	3.402,66 euros

Serge ABBEY demande si le Pays pourra fonctionner en 2019 sans nouvelle hausse de la cotisation.

Frederick HENNING lui répond par la négative et annonce qu'une réflexion devra être engagée d'ici l'été.

➔ **Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **adopte le budget primitif 2018 tel que présenté,**
- **autorise le président (ou son représentant) à signer tous les documents nécessaires à son exécution.**

#### ■ Proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Le président explique que :

- le PETR, pour ses besoins de financement 2018, envisage de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie de 80.000 euros pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie, notamment en attente du versement des cotisations 2018 par les EPCI membres.
- une consultation a été organisée auprès de trois établissements bancaires.
- seule la Caisse d'Epargne a répondu à la demande du PETR.

Nicole MILESI fait remarquer que les ouvertures de lignes de trésorerie n'intéressent, en général, pas les établissements bancaires qui préfèrent les prêts relais.

Le président propose donc de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, à savoir :

- **Montant** : 80.000 euros
- **Durée** : 1 an
- **Taux** : T4M + une marge de 1,10%
- **Calcul des intérêts** : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant
- **Frais de dossier** : 0,20%
- **Commission d'engagement** : néant

➔ **Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, afin de faire face à des besoins momentanés de trésorerie, pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat,**
- **d'autoriser le président (ou à son représentant) à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté,**

- *d'autoriser le président (ou son représentant) à procéder sans autre délibération à la demande de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture de la ligne de trésorerie.*
- *de donner pouvoir au président (ou à son représentant) de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.*

## 3-Pays Graylois

### CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020

#### ■ Validation du « fil directeur » du contrat

Laurence BARON-MAIRE rappelle les nouvelles conditions d'intervention régionale qui prévoient notamment, pour le territoire signataire :

- le choix d'un fil directeur commun pour toutes les actions présentées, parmi les 4 priorités régionales (« l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité », « la transition énergétique territoriale », « le renforcement du maillage des pôles et de leurs centralités », « la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain »),
- des actions présentées (au minimum 3) cohérentes entre elles et inscrites dans la stratégie du territoire signataire,
- une ingénierie du Pays en cohérence avec le fil directeur retenu pour pouvoir bénéficier d'une aide sur les postes.

Au vu des projets inscrits dans le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017 ainsi que des derniers échanges avec les services régionaux, il est proposé que le PETR choisisse l'enjeu intitulé : « L'accueil de nouveaux actifs et de population ainsi que le renforcement de l'attractivité du territoire ».

Le choix de ce fil directeur semble le mieux correspondre aux projets 2018-2020 évoqués par les collectivités lors de la phase de recensement réalisé par le Pays ces derniers mois et il permet également de pouvoir positionner les trois postes de chargés de mission (SCoT, santé et énergie-climat) en vue d'un financement régional sur cette même période.

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le choix du fil directeur.

#### ➔ ***Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :***

- *acte, pour la contractualisation 2018-2020 avec la Région Bourgogne Franche-Comté, le choix du fil directeur suivant : « L'accueil de nouveaux actifs et de population ainsi que le renforcement de l'attractivité du territoire »,*
- *charge le président (ou son représentant) de communiquer la présente décision aux services régionaux concernés.*

#### ■ Subventions ingénierie 2018

Le président indique que les postes des chargés de mission « SCoT-Urbanisme », « Santé » et « Energie-Climat » sont éligibles à des aides de la Région, de l'ARS et de l'Ademe, à des degrés d'intervention différents (salaires et charges patronales, frais de mission et de formation).

Afin de constituer les dossiers de demandes de subvention 2018 auprès des différents cofinanceurs, il présente les plans de financement suivants :

<b>Poste de chargé de projets « énergie-climat »</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
Salaire et charges	40.000 €	Région BFC (50%)	21.000 €
Frais de déplacements	1.500 €	Ademe BFC (30%)	12.600 €
Frais de formation	500 €	Autofinancement (20%)	8.400 €
<b>TOTAL</b>	<b>42.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42.000 €</b>
<b>Poste de chargée de mission « SCoT-Urbanisme »</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
Salaire et charges	42.500 €	Région BFC (50%)	22.250 €
Frais de déplacements	1.500 €	Autofinancement (50%)	22.250 €
Frais de formation	500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>44.500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44.500 €</b>
<b>Poste de chargée de mission « Santé »</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
Salaire et charges	38.000 €	ARS BFC (50%)	20.000 €
Frais de déplacements	1.500 €	Région BFC (30%)	12.000 €
Frais de formation	500 €	Autofinancement (20%)	8.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40.000 €</b>

→ **Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve les plans de financement prévisionnels proposés,**
- **précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2018 du PETR,**
- **valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,**
- **autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus pour les trois postes de chargés de mission et à signer tous documents relatifs à cette décision.**

## PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

### ■ **Atelier Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) : restitution de l'atelier du 22 mars**

Emmanuel DEPRIESTER rappelle que l'EIT constitue un des axes de l'économie circulaire pour optimiser l'utilisation des ressources (eau, matières premières, énergie ...). Elle repose sur un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. Elle peut se traduire par exemple par :

- **la valorisation ou l'échange de flux industriels** (vapeur, eaux industrielles, déchets et coproduits...),
- **la mutualisation de services** (achats groupés, logistique commune, gestion collective des déchets, plans de déplacements inter-entreprises, crèche, conciergerie d'entreprises, gardiennage,...),
- **le partage d'équipements ou d'infrastructures** (réseaux de chaleur, station d'épuration, chaufferie, méthaniseur, parcs de stationnement, lieu de réunion, emplois en temps partagés,...),
- **la création de nouvelles activités** (activités nécessaires à la valorisation des sous-produits, structuration de filières,...).

Cette démarche peut être menée à l'échelle d'une zone d'activité, d'un territoire ou simplement entre deux entreprises.

Le Sytevom s'est engagé dans cette démarche et a sollicité un appui du Pays Graylois pour animer quatre ateliers sur sa zone d'intervention, auxquels ont été conviés les acteurs économiques.

Les ateliers s'adressaient en priorité aux PME (>10 salariés) des secteurs primaires, secondaires, aux entreprises du commerce, d'hébergement/restauration, de logistique (>20 salariés) et aux structures de formation ou encore de santé (EHPAD, Hôpitaux).

L'un d'entre eux a été organisé à Gray le 22 mars et a réuni une vingtaine de professionnels parmi lesquels la fromagerie Mauron, les pépinières Guillaume, les transports Bergelin, l'entreprise Javey ou encore l'Hôpital de Gray.

Les différents échanges ont permis de constater une possibilité d'échanges sur 120 ressources (valorisation de carton ou plastiques, achats groupés de gaz et/ou électricité, nettoyage de locaux...) mais surtout d'envisager des synergies possibles entre deux entreprises, voire plus.

Les deux bureaux d'études (Ewan et Décodex) intervenant pour le Sytevom formuleront des propositions concrètes aux professionnels sous une quinzaine de jours avec des rapports individualisés aux participants afin de voir quels projets les intéressent. Les premiers projets pourraient être lancés d'ici septembre. Le Sytevom en portera trois au maximum. Une recherche de partenaires et de financements possibles sera engagée en concertation avec les Pays ayant participé aux ateliers.

→ **Le comité syndical prend note de l'information.**

#### ■ **Audits énergétiques : questionnaire de satisfaction à l'attention des collectivités**

Emmanuel DEPRIESTER explique que suite à la réalisation, en 2017, d'audits énergétiques de bâtiments publics, un questionnaire de satisfaction à l'attention des 15 collectivités participantes a été envoyé par email.

Seuls deux questionnaires ayant été renvoyés à ce jour, il en profite pour faire une relance. Les résultats obtenus permettront notamment d'envisager une nouvelle programmation ou de nouveaux besoins.

→ **Le comité syndical prend note de l'information.**

#### ■ **Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) : état d'avancement de la démarche**

Emmanuel DEPRIESTER rappelle que la Région BFC souhaite créer, en partenariat avec l'Etat et l'Ademe, et en lien avec les territoires (les Pays notamment), un Service (au) Public de l'Efficacité Energétique (SPEE), pour rassembler les initiatives de chacun autour d'un projet unique, afin de massifier la rénovation énergétique performante du parc résidentiel privé (maisons individuelles).

Le futur SPEE a pour ambition de contribuer à une meilleure efficacité de l'action publique et d'apporter aux ménages un service d'accompagnement plus complet.

Cette plateforme sera ainsi chargée de :

- L'animation locale, à savoir un travail portant à la fois sur la demande (incitation des ménages à rénover et à solliciter les conseils du SPEE) et l'offre (mobilisation des professionnels et des relais pour réaliser des travaux de qualité visant le niveau BBC). Cette mission intègre aussi le repérage des ménages et la communication sur le dispositif.
- L'accompagnement technique des particuliers pour la mise en œuvre des travaux dont l'aide au choix des entreprises, les suivis de chantier et post-travaux,
- L'accompagnement financier des projets de rénovation performante : finalisation des plans de financement, des demandes de subventions, d'avances ou de prêts.

Le Département mène quant à lui, une politique volontariste en matière de logements et particulièrement sur l'axe ciblant l'efficacité énergétique et vient d'impulser la création d'une plateforme d'ingénierie mutualisée « Haute-Saône Conseil Habitat » avec différents organismes (SOLIHA, CAUE, ADIL, Ingénierie 70, Habitat 70...).

Dans ce contexte, afin de réfléchir à une stratégie commune et à une éventuelle mutualisation de moyens et/ou de compétences, une première réunion de travail a eu lieu le 22 mars au Département, entre les services du conseil départemental et les 4 Pays haut-saônois.

L'objectif pour les Pays serait de s'intégrer dans la plateforme « Haute-Saône Conseil Habitat » et d'y associer l'ADERA afin de pouvoir toucher un maximum de public.

Un courrier co-signé par les présidents des 4 Pays haut-saônois a également été envoyé à la Région BFC pour lui confirmer leur intérêt commun de participer à la mise en place d'un tel service.

→ **Le comité syndical prend note de cette information.**

## 5-Informations et questions diverses

### ■ Proposition de renouvellement du dispositif « Logements Pour Tous »

Laurence BARON-MAIRE explique qu'une des actions retenues par le Pays Graylois dans le cadre de l'expérimentation régionale sur le vieillissement menée sur son territoire en 2009-2010 consistait en la mise en place d'un dispositif innovant pour promouvoir des logements accueillants et accessibles à tous.

L'enjeu du dispositif « Logements pour Tous » est de développer une réponse à la problématique du vieillissement par une démarche curative et d'anticipation.

Le dispositif se base sur un principe de labellisation des logements qui repose sur un système de primes attribuées en fonction de la performance du projet, du degré d'accessibilité et d'adaptabilité du logement après travaux. Deux niveaux de label ont été ainsi définis :

- **Label n°1** : favoriser la création d'une unité de vie adaptée, répondant plus particulièrement à la problématique des propriétaires de logements existants.
- **Label n°2** : développer une offre de logements accessibles et adaptables pour tous, en présentant un niveau de performance plus exigeant, qui pourrait être proposé pour des projets de constructions neuves ou de réhabilitations lourdes.

Ce projet, auquel adhèrent les communautés de communes, est piloté depuis 2012 par le Pays Graylois et animé par SOLIHA.

Suite à une première période de mise en œuvre entre 2012 et 2015, un renouvellement du dispositif avait été voté par les EPCI et le PETR en 2015, pour la période 2015-2018.

La seconde période touchant à sa fin, une commission se tiendra le jeudi 29 mars. Le renouvellement du dispositif sera évoqué à l'ordre du jour.

En cas de poursuite de la démarche, les EPCI seront amenées à délibérer pour acter cette décision, de même que le PETR.

→ **Le comité syndical prend note de cette information.**

### ■ Réunion d'information sur les projets éoliens

Face aux démarchages de plus en plus nombreux des développeurs « éolien » auprès des élus du territoire, notamment sur le secteur des Monts-de-Gy (communes de Citey et de Vantoux-et-Longevelle), le président informe que le Pays a été sollicité par la CCMG pour organiser une



réunion d'information, à l'attention de tous les élus du territoire et ce, dans un souci de transparence.

Le Pays a d'ores et déjà pris contact avec Jacques QUANTIN, conseiller indépendant auprès des collectivités locales et qui intervient dans le cadre de la mission d'AMO que lui a confié l'Ademe BFC.

Spécialiste des projets énergétiques et notamment éoliens, ce dernier est déjà intervenu auprès des communes de Citey et de Vantoux-et-Longeville et pourra, en toute connaissance de cause, animer la réunion et répondre aux questionnements des élus.

Emmanuel DEPRIESTER demande si la salle du Conseil de la CCVG serait assez grande pour organiser la séance.

**→ Après réflexion, il est proposé que cette réunion soit plutôt organisée dans la salle des Congrès de Gray, du fait de sa capacité d'accueil plus importante.**

*Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h30.*